

**DECISION RELATIVE AU DON D'ARCHIVES  
de monsieur Philippe BARRÉ**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu les dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des  
Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020  
portant approbation des dispositions de l'article L.2122-22 du  
Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2025-1145 du 25 juin 2025, portant délégation à  
des Adjoints au Maire,

Vu les dispositions de l'article L.213-6 du Code du Patrimoine  
reconnaissant pour chacun des services d'archives publics la  
possibilité d'accueillir les archives privées,

Vu la demande exprimée le 28 février 2026 par Monsieur Philippe  
BARRÉ demeurant 2A rue d'Hesdin 62770 VIEIL HESDIN, de  
faire don à la Municipalité de son document d'archives,

Vu l'acceptation de la Municipalité de LENS pour que soit  
conservé au sein du service des archives municipales, le  
document cédé par Monsieur Philippe BARRÉ,

**Décision n° 2026 - 51**

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : La Ville de Lens accepte de recevoir à titre de don le document décrit  
ci-après :

- 1Z71 : affiche annonçant « dimanche 26 janvier 1896, grand combat de  
coqs, au parc couvert. La société Evrard à Lens contre la société  
Gressier ».

**ARTICLE 2** : Ce document sera soumis aux mêmes règles de communicabilité que  
les archives publiques.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville  
[www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique actes administratifs).

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général Adjoint des Services du pôle Vie Locale -  
Réussite et Solidarité – Projet social de la Mairie est chargé de l'exécution des dispositions  
de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 12 mars 2026

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée à la Culture

Helene CORRE

